



Cellule de Soutien Ethique Covid-19

Réponse du 07/01/2021 à la saisine n° 06-20 relative au sens de l'accompagnement des résidents d'EHPAD par les équipes pluridisciplinaires en contexte de Covid

Préambule

L'Espace de Réflexion Éthique Bourgogne – Franche-Comté met à la disposition de tous les professionnels de santé et usagers de la région, une Cellule de Soutien Ethique (CSE) Covid-19.

Cette CSE a pour but :

- D'apporter un éclairage éthique collégial et pluridisciplinaire aux professionnels ou usagers confrontés à des tensions et des questionnements complexes liés à la pandémie de Covid-19 ;
- D'orienter les professionnels vers les instances éthiques locales ou des personnes ressources de proximité ;
- D'opérer une remontée des tensions éthiques présentes sur le terrain auprès du CCNE et de la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) dans le cadre de la mission d'Observatoire des pratiques au regard de l'éthique de l'EREBFC.

La CSE n'a pas vocation à se substituer aux avis et décisions des équipes, ni aux initiatives déjà mises en place par des équipes mobiles locales ou régionales.

Le présent document ne tient pas lieu de référentiel pour des conduites à tenir.

I. OBJET DE LA DEMANDE

En tant qu'équipe pluridisciplinaire travaillant en Ehpad, nous faisons actuellement face à une seconde épidémie de Covid-19. L'architecture de l'Ehpad (sur 4 étages avec une Unité Protégée distincte) permet de « cloisonner » les services. Nous accompagnons 122 personnes et depuis janvier 2020, 11 ont été accompagnés vers leur domicile ou un autre établissement et 57 résidents sont décédés, dont 10 des suites du Covid.

Les élections relatives au CVS sont en cours et nous espérons pouvoir solliciter l'avis des résidents et familles par cet intermédiaire dans le courant du début de l'année 2021.

Aussi, les personnes résidant au sein de notre Ehpad vivent pour la seconde fois un confinement en chambre, une limitation des visites de leurs proches (sur rdv, pendant maximum 30 minutes, de 2 visiteurs et à raison de 2 rdv par semaine) voire une interdiction pour les résidents lorsqu'une personne de leur étage est testée positive par PCR, conditions adaptables pour les personnes en situation de fin de vie notamment. Ces restrictions de libertés sont évoquées pour sécuriser les lieux en limitant le risque de propagation du virus comme cela est demandé par nos autorités.

Les résidents, pour ceux qui peuvent le verbaliser et certaines familles, ressentent une souffrance en lien avec cet isolement social et familial ainsi qu'une diminution franche des sollicitations psycho-affectives inhérentes à leur statut au sein de leur famille. Par ailleurs, pour certains résidents plus vulnérables, ceux dans l'incapacité de s'exprimer verbalement, nous pouvons observer une majoration de l'apathie, du repli sur soi, de l'agitation psychomotrice, voire un syndrome de glissement, troubles du comportement habituellement accompagnés dans le cadre d'activités collectives impossibles à mener actuellement. Cette « nouvelle forme d'accompagnement » n'est-elle pas en train de nuire aux résidents ? Quel sens représentent nos interventions auprès des résidents atteints de troubles neuro-évolutifs lorsque leurs seuls interlocuteurs portent une blouse et que la moitié de leur visage est masquée ?

S'il est possible de quantifier le nombre de résidents décédés des suites des complications du Covid-19, comment savoir ceux qui décèdent des suites de ces isolements successifs, de ces privations de liens affectifs ?

Certains professionnels tentent de répondre au mieux aux besoins de tendresse exprimés par certains résidents. Sachant qu'avec l'augmentation du nombre de résidents que nous avons accompagné jusqu'à leur mort cette année, de plus en plus de soignants ressentent un désinvestissement des relations et opèrent une distance affective pour se protéger des affects liés au deuil. Ainsi, en quoi un toucher technique prodigué lors des soins, même avec bienveillance, est-il plus légitime qu'un toucher affectueux offert par les proches ? Également en quoi est-il plus légitime que les résidents sollicitent les professionnels et non leur famille pour donner leur affection physique ?

Les affects sont aussi de plus en plus lourds à porter du fait de l'arrivée de Noël, fête familiale par excellence et pour laquelle nous empêchons, familles et résidents, de se projeter, ou en associant Noël à une culpabilité évidente si la personne se voyait revenir à l'Ehpad en étant malade du Covid après avoir fait un séjour en famille.

Questions :

Cette situation de crise sanitaire nous amène à nous questionner sur le sens de nos pratiques, de nos missions, des accompagnements que nous proposons, des conditions d'existence de nos résidents au sein de notre Ehpad, de la place des familles...

Nous vous serons reconnaissants de bien vouloir échanger sur les problématiques que nous venons vous exposer et de nous éclairer sur le comment en tant que professionnels nous pouvons ajuster nos missions, visant habituellement à favoriser les libertés des résidents et le maintien de leurs liens familiaux, et qui dans le contexte actuel se voient réduites au point que le libre choix au risque individuel des résidents est entériné au profit de la sécurité sanitaire collective ?

II. PISTES DE REFLEXION PROPOSEES PAR LA CSE DE L'EREBFC

Les questions que se pose l'équipe d'encadrement de votre établissement sont sans doute liées à des difficultés de communication entre le personnel, les familles, les résidents et la direction sur les règles sanitaires strictes mises en place en cette période épidémique. Ces dernières occasionnent pour le personnel un questionnement sur le sens de leurs missions, pour les résidents un questionnement sur la vie dans l'établissement et pour les familles, un questionnement sur leur rôle dans toute cette organisation liée à la pandémie.

Vous dites que le fort taux de décès depuis le début de la crise, pas seulement lié à la Covid, engendre de la souffrance surtout pour le personnel et les familles. Il y a une grande lassitude pour les soignants en particulier pour les personnes qui interviennent dans le secteur bien identifié des personnes ayant des troubles du comportement.

Vous sentez parfois des contestations de la part des familles qui ne comprennent pas les mesures sanitaires strictes mises en place au regard de la nécessité pour les résidents de partager des moments familiaux, surtout pour la période des fêtes de fin d'année. A cela le personnel ne sait que répondre. Le texte du Ministère des Solidarités et de la Santé concernant les « Consignes relatives à l'organisation des établissements pour personnes âgées pendant la période des fêtes de fin d'année » publié le 11 décembre 2020¹ a pu apporter des éléments éclairant aux familles :

« Les résidents des établissements pour personnes âgées doivent bénéficier, comme le reste de la population générale, de la possibilité de passer les fêtes de fin d'année en compagnie de leurs proches.

Les directions d'établissements doivent à cet égard permettre aux personnes âgées de donner leur avis, tant sur les visites qu'elles reçoivent que sur la possibilité de sortir des établissements qui peut leur être offerte :

- *En leur apportant une information complète et transparente sur les conditions encadrant les visites de proches, les sorties en famille et les retours dans l'établissement précisées dans le présent document ;*
- *En informant également leurs proches ou leurs aidants pour qu'ils puissent éventuellement être associés à la décision. »*

¹ Ministère des Solidarités et de la Santé [en ligne], *Consignes relatives à l'organisation des établissements pour personnes âgées pendant la période des fêtes de fin d'année*, 11 décembre 2020. Disponible sur : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/covid19-ehpad_usld_protocole_noel.pdf

Dans ce même document, il était conseillé de réunir le Conseil de Vie Sociale (CVS) :

« La mise en œuvre de ces mesures doit impérativement :

- Donner lieu à une consultation du conseil de la vie sociale de l'établissement ou de toute autre forme d'instance de participation, par tout moyen, qui associe les représentants des personnes, de leurs familles, et des professionnels qui les accompagnent ;*
- Faire l'objet d'une communication à l'ensemble des personnes accompagnées et leurs familles et aux professionnels extérieurs (par mail, et/ou téléphone, site Internet de l'EHPAD et affichage). »*

Cela n'a pas pu être fait dans votre établissement dans l'attente d'élections. C'est sans doute ce qui limite la concertation entre la direction, le personnel, les familles et les résidents. On peut supposer que dès que le CVS sera à nouveau fonctionnel, l'information sera mieux diffusée et qu'à nouveau il y aura un lieu de discussion entre tous les représentants. Les règles émanant de la collectivité auront peut-être plus de légitimité et donc seront moins contestables et contestées.

Vous exposez la difficulté à maintenir les animations, d'autant plus nécessaires pendant la période des fêtes, par manque de personnel (transfert de personnel d'animation vers le secteur « Covid »). Le texte précédemment cité suggérait que des intervenants extérieurs et/ou des bénévoles puissent participer aux animations :

« VI. Renforts RH

L'organisation dans des conditions sécurisées des visites de proches, des sorties en familles et des animations collectives au cours des fêtes de fin d'année va nécessiter une forte mobilisation des professionnels de l'établissement, alors même que le nombre de professionnels présents sera réduit du fait des congés.

Les agences régionales de santé sont chargées, en lien avec les préfetures et les conseils départementaux, d'assurer la mobilisation des viviers de professionnels (notamment par le biais d'heures supplémentaires ou de CDD), intervenants extérieurs et bénévoles susceptibles d'intervenir en appui, en particulier :

- les jeunes en service civique et les volontaires de la réserve civique ;*
- les associations de sécurité civile ;*
- les étudiants en santé ;*
- les étudiants en travail social ;*
- les associations intermédiaires ;*
- les professionnels du secteur médico-social ayant interrompu leur activité ;*
- les professionnels du secteur de l'hôtellerie, du tourisme ou de l'animation culturelle.*

Les directions d'établissement veilleront à assurer une sensibilisation des intervenants extérieurs à la nécessité d'un respect très strict des gestes barrières.

Les dépenses engagées par les établissements pour recourir à des renforts RH nécessaires à l'organisation des fêtes de fin d'année dans le contexte de la crise sanitaire feront l'objet d'une prise en charge dans le cadre de l'enveloppe surcoûts COVID. »

RECOMMANDATIONS DE LA CSE

Il semble que le Conseil de Vie Sociale soit une des pierres angulaires pour permettre d'améliorer la communication et peut-être de trouver un juste milieu entre les mesures sanitaires contraignantes et les libertés individuelles. La constitution rapide d'un CVS est la nécessité la plus urgente pour que résidents et familles soient écoutés et entendus.

Par ailleurs, l'équipe d'encadrement ressent fortement la souffrance et la lassitude du personnel dans cette deuxième phase de la pandémie. Un soutien psychologique de l'équipe paraît indispensable car il semble y avoir des signes avant-coureurs de burn-out professionnel, bien compréhensible dans ce contexte. Il semble fondamental que l'équipe retrouve un sens à l'accompagnement des résidents malgré les difficultés inhérentes à la situation sanitaire.

Vous-même, psychologue formée à l'éthique y êtes particulièrement sensible. C'est d'ailleurs une des raisons de votre saisine.

Il n'y a pas encore d'instance éthique dans votre établissement pour des raisons historiques. L'Espace de Réflexion Ethique Bourgogne Franche-Comté (EREBFC) peut vous accompagner dans vos démarches. Il pourrait être proposé aux dirigeants de l'EHPAD une mise en contact avec un membre de l'EREBFC pour expliquer en quoi la création d'une instance d'éthique au sein de l'EHPAD serait bénéfique tant pour les résidents que pour les soignants, en prenant en compte l'historique religieuse de l'institution.

→ Pour toute question relative à la création d'une instance éthique, vous pouvez contacter Aurélie GENG, Responsable du Réseau des comités d'éthique locaux (Réseau ComEth), à l'adresse mail suivante : aurelie.geng@chu-dijon.fr

Bibliographie & Ressources documentaires

- Ministère des Solidarités et de la Santé, *Consignes relatives à l'organisation des établissements pour personnes âgées pendant la période des fêtes de fin d'année* [en ligne], 11 décembre 2020, [consulté le 04 janvier 2021]. Disponible sur : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/covid19-ehpad_usld_-_protocole_noel.pdf
- Cellule de Soutien Ethique Covid-19 et Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie BFC, « Rassemblements familiaux, visites en EHPAD et « protection » des personnes âgées. Entre intérêt individuel et collectif : informer, concerter et décider au cas par cas. », *Espace de Réflexion Ethique BFC* [en ligne], 23 décembre 2020, [consulté le 05 janvier 2021]. Disponible sur : http://www.erebfc.fr/ressource/ECHANGES+CSE_CRSA.pdf?id=306
- NOEL Jean-Luc, « Conserver le sens de l'accompagnement en EHPAD malgré le Covid-19 », *Espace éthique Ile-de-France* [en ligne], 10 avril 2020, [consulté le 05 janvier 2021]. Disponible sur : <https://www.espace-ethique.org/ressources/article/conserver-le-sens-de-laccompagnement-en-ehpad-malgre-le-covid-19>

- PAGNEUX Florence, « Covid-19 : la réflexion éthique dans les lieux de soins bousculée par l'épidémie », *La Croix* [en ligne], 12 octobre 2020, [consulté le 05 janvier 2021]. Disponible sur : <https://www.la-croix.com/Sciences-et-ethique/Covid-19-reflexion-ethique-lieux-soins-bousculee-lepidemie-2020-10-12-1201119021>

- REQUA, *Synthèse des avis éthiques Covid-19* [en ligne], 22 avril 2020, [consulté le 05 janvier 2021]. Disponible sur : <https://www.requa.fr/files/ReQua - Revue Avis ethiques - COVID 19 - V2 - 2020 04 22.pdf>